

## Consultation écrite – Du 2 au 12 mars 2023

### Relevé de décisions.

#### ONT PARTICIPE A LA CONSULTATION ECRITE :

##### Sphère privée

Catherine LANTEAUME, titulaire, Tourisme et Activités de Pleine Nature ;  
Michel SARLIN, titulaire, personnes ressources ;  
Laure VANOORENBERGHE, suppléante, Entrepreneurs et indépendants  
Sylvain TURINA, titulaire, Artisanat  
Philippe ANTOINE, titulaire, Emploi et Economie Sociale et Solidaire  
Christian GODART, titulaire, Démocratie participative  
Claude GULLEMIN, titulaire, Formation  
Marc BRETTON, suppléant, Culture et Jeunesse  
Florian RAVEL, suppléant, Agriculture

##### Sphère publique

Philippe MAGNUS, titulaire, Communauté de communes Sisteronais-Buëch ;  
Michèle MAFFREN, suppléante, Communauté de communes Sisteronais-Buëch ;  
Jean-Noël PASERO, titulaire, Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance ;  
Bruno BESSUEILLE, titulaire, Chambre de Commerce et d'Industrie  
Stephan FIGUIERE, titulaire, Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**14 répondants / 13 votants\* [9 sphère privée / 4 sphère publique]**

**Soit 61,90 % de présents votants dont 69,23 % de privés → double quorum atteint**

\* En cas de votes du titulaire et du suppléant, seuls les votes du titulaire sont pris en compte.

#### POINTS SOUMIS AU VOTE PAR CONSULTATION :

- Examen du transfert d'enveloppes
- Validation du lancement des Appels à Propositions

#### 1. EXAMEN DU TRANSFERT D'ENVELOPPES

Comme indiqué dans le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023 (Annexe 2 de la consultation écrite), le transfert d'enveloppe va permettre de prévoir le lancement des appels à propositions.

Aussi, il est proposé le transfert des enveloppes selon les modalités suivantes :

- 5 238,50 euros de la Fiche Action 5 vers la Fiche Action 4.

##### Approbation du transfert d'enveloppes :

|                   |    |
|-------------------|----|
| Nombre de votants | 13 |
| Votes pour        | 13 |
| Votes contre      | 0  |
| Abstentions       | 0  |

**Le comité de programmation approuve cette modification de la maquette financière à l'unanimité.**

## 2. LANCEMENT DES APPELS A PROPOSITION

Le comité de programmation a la possibilité d'ouvrir de nouveaux appels à propositions.

### Fiche-action 2 : Accompagner l'organisation de filière(s) économiques interconnectées basées sur l'exploitation des ressources locales

Ouverture de cet appel à propositions du 14 mars 2023 au 4 avril 2023 (inclus) à un taux maximum d'aide publique de 50% et à un plafond de 100 000 € de dépenses éligibles.

Le montant de FEADER dédié à cet appel à proposition est de 9 000 €.

Validation de l'ouverture de cet appel à proposition :

|                          |    |
|--------------------------|----|
| <i>Nombre de votants</i> | 13 |
| <i>Votes pour</i>        | 13 |
| <i>Votes contre</i>      | 0  |
| <i>Abstentions</i>       | 0  |

**Le comité de programmation approuve le lancement de cet appel à proposition à l'unanimité.**

### Fiche-action 4 : Créer les conditions pour le développement des activités et services

Ouverture de cet appel à propositions du 14 mars 2023 au 4 avril 2023 (inclus) à un taux maximum d'aide publique de 80% et à un plafond de 150 000 € de dépenses éligibles.

Le montant de FEADER dédié à cet appel à proposition est de 16 000 €.

Validation de l'ouverture de cet appel à proposition :

|                          |    |
|--------------------------|----|
| <i>Nombre de votants</i> | 13 |
| <i>Votes pour</i>        | 13 |
| <i>Votes contre</i>      | 0  |
| <i>Abstentions</i>       | 0  |

**Le comité de programmation approuve le lancement de cet appel à proposition à l'unanimité.**

A Sisteron, le 13/03/2023

**Philippe MAGNUS**

Président du GAL Sisteronais Buech

